



Arnaque ..chèques voles, et accuser de complicité de fraude .

Par **Doudy84**, le **07/05/2016** à **13:44**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
J'ai aidé une personne financièrement . Celle-ci m'a envoyé 2 chèques de 6000 euros chacun. En toute confiance, j'ai déposé ces chèques sur mon compte bancaire. Ils ont été rejetés...la banque postale m'a accusé de complicité de fraude aux chèques volés !! Elle a clôturé mon compte ...j'ai porté plainte contre cette personne. La banque postale, a-t-elle le droit de clôturer mon compte, alors que c'est moi la victime, de cette malhonnête ?? Merci, de me répondre.

Par **chaber**, le **07/05/2016** à **16:46**

Bonjour
Vous avez été victime d'une arnaque classique: liquide ou mandat contre chèques déclarés volés. Votre plainte a peu de chances d'aboutir.
Une banque a tout à fait le droit, comme vous même de clôturer un compte